

85-339 24/03/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REPONSE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION CENTRALE DE LA CLASSIFICATION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT  
-----

DECRET N°85/337 du 24/03/85

Accorde une bonification de deux (2) échelons à Monsieur SALINGOLI Flavien, Professeur Certifié de 6° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement)

-----oo0oo-----

LE MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n° 2087/ET du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret 62/195/ET du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret 62/197/ET du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret 62/196/ET du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret 67/304 du 30/9/67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22/6/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret 64/165 du 22/6/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret 67/50/ET/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret 74/170 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/ET du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret 84/856 du 8/8/84 portant nomination du Premier Ministre;

(/u le décret 84/858 du 13/8/84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret 84/860 du 20/8/84 portant Organisation des Intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19/10/84 au décret n° 84/858 du 13/8/84 portant nomination des membres du Gouvernement;

.../...

(/u l'arrêté n° 2948/MPS.DGTFP.DFP du 23.8.82 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) à se rendre en URSS y suivre un stage de Formation ;

(/u le décret n° 83/1027/MEN.DSAS.DPAA du 9.12.83 portant promotion des Professeurs certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983 ;

(/u la lettre n° 987/MEN.DGPS.DSAS du 22.11.83 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Monsieur SALANGOLI Flavier, Professeur Certifié de 6° échelon, indice 1460 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3° Cycle Option : Géographie et Aménagement, délivré par l'Université de Paris I - PANTHEON - SORBONNE (FRANCE) qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 8° échelon de son grade, indice 1.620. ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté et de la solde pour compter du 29.10.84, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville. le 22 Mars 1985

Le Ministre de l'Enseignement  
Secondaire et Supérieur.

- Daniel ABIBI.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

des Finances et du  
Budget,

- Bernard COMBO MATSIOMA.-

- Itihi Ossétoumba LEMOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC  
DGTFP/DFP  
D.G.E.  
D.C.F.  
DPAA  
DGCM/BC  
DOSSIER  
INTERESSE

1  
3  
3  
1  
3  
2  
3  
1./-